



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 4206 du 31/10/2012

Concours « Terre d'avenir » Fondation Reine Paola en collaboration
avec la Fondation Dirk Frimout

Cette circulaire remplace la circulaire n° 3870 du 08/02/2012

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Secondaire ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 1/11/2012 au 30/09/2013

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Concours Terre d'avenir,
Fondation Reine Paola, Fondation
Dirk Frimout, élèves du qualifiant

Destinataires de la circulaire

- Aux Directions et Pouvoirs Organisateurs des écoles secondaires ordinaires et spécialisées subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs d'établissement des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

Pour information :

- Aux Services de l'Inspection ;
- Aux Coordonnateurs des CEFA ;
- Aux Organisations syndicales.

Signataire

Ministre / Administration : Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique

Personnes de contact

Service ou Association : Classes de dépaysement, des partenariats culture-enseignement, des avantages sociaux et des classes-passerelles

Nom et prénom	Téléphone	Email
Renier Mélinda		melinda.renier@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de porter à nouveau à votre connaissance l'organisation du Prix « Terre d'Avenir ». Ce prix, à l'initiative de la Fondation Reine Paola en collaboration avec la Fondation Dirk Frimout, est destiné aux élèves **du troisième degré de toutes les orientations des filières qualifiantes de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé**, ainsi que des élèves des CEFA. Il s'agit de la **troisième édition** de ce concours en Fédération Wallonie-Bruxelles. La proclamation solennelle aura lieu le 16 octobre 2013 **en présence de Sa Majesté la Reine Paola**.

OBJECTIFS

Le concours vise à faciliter le passage du secondaire au supérieur en mettant l'accent sur les connaissances techniques et scientifiques. Il vise également la valorisation de l'enseignement qualifiant.

Ces objectifs sont en complète adéquation avec les prescrits légaux.

CRITÈRES D'INSCRIPTION

Le concours récompense une épreuve intégrée dans le cadre de la qualification professionnelle. Celle-ci sera multidisciplinaire ou interdisciplinaire et devra respecter les règles des épreuves de qualification. Elle sera le résultat d'un travail individuel ou de groupe (maximum quatre élèves).

Les élèves de fin du 3^{ème} degré (6^{ème}, 7^{ème} TQ et Prof, de formes 3 et 4 et des CEFA) de toutes les orientations qualifiantes peuvent participer au concours.

L'épreuve de qualification, si elle inclut les directives proposées pour l'épreuve intégrée, peut être introduite en vue de la sélection.

Chaque projet introduit doit refléter une vision liée à la planète Terre, l'environnement, l'espace et être de nature à améliorer la qualité de vie. Voici quelques exemples de sujets abordés lors des années précédentes : le développement durable, le recyclage, la biodiversité, les énergies renouvelables,...

PRIX

Le **premier prix** s'élève à 500 € par élève (max. 4 élèves) et 1000 € pour l'école pour l'acquisition de matériel didactique.

Le **deuxième prix** s'élève à 350 € par élève (max. 4 élèves) et 750 € pour l'école pour l'acquisition de matériel didactique.

Le **troisième, quatrième et cinquième prix** s'élèvent à 200 € par élève (max. 4 élèves) et de 200 € pour l'école pour l'acquisition de matériel didactique.

Le jury sera présidé par Alain Hubert, Président de l'International Polar Foundation

CALENDRIER

Clôture des inscriptions : 15 mars 2013

Introduction du dossier de candidature complet : 31 mai 2013

Sélection des nominés : 11 juin 2013

Défense des travaux nominés : 11 septembre 2013

Proclamation solennelle : 16 octobre 2013

Chaque école inscrite sera accompagnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et par la Fondation Reine Paola dans la participation à ce concours.

Je vous invite également à consulter toutes les informations utiles et à vous inscrire **avant le 15 mars 2013** sur le site www.terredavenir.be

Souhaitant soutenir l'enthousiasme des élèves et de leurs enseignants, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes sentiments les meilleurs.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

Timing et comment participer ?

- Bulletin d'inscription : www.terredavenir.be
- Clôture des inscriptions : 15 mars 2013
- Introduction du dossier complet : au plus tard le 31 mai 2013
- Sélection des nominés : 11 juin 2013
- Défense des travaux nominés : 11 septembre 2013
- Proclamation solennelle : 16 octobre 2013

Fondation Reine Paola

Créée en 1992 à l'initiative de S.M. la Reine, la Fondation Reine Paola a pour objectif de favoriser l'intégration et la formation de la jeunesse.

La Fondation offre un **soutien à des projets sociétaux** qui visent l'intégration et la formation de jeunes socialement vulnérables.

Le **Prix Reine Paola pour l'Enseignement** a pour objectif d'encourager et de récompenser les enseignants. Il met à l'honneur leur créativité et dévouement en faisant mieux connaître des projets pédagogiques exemplaires.

Le programme **Ecole de l'Espoir** s'adresse aux écoles qui accueillent un public défavorisé. Son objectif est d'offrir un soutien financier et un accompagnement pour le développement de projets novateurs destinés à améliorer l'intégration des élèves et de leur famille.

Fondation Dirk Frimout

La Fondation Dirk Frimout doit son nom au premier astronaute belge. La Fondation a été créée en 1994 pour faire découvrir la beauté de la terre et de l'espace à un large public. Elle vise à promouvoir la connaissance scientifique de la terre et de l'espace.

Contact

Fondation Reine Paola
Avenue A.J. Slegers 356 bte 17 – 1200 Bruxelles
Tel : 02 762 92 51
info@terredavenir.be
www.terredavenir.be



TERRE D'AVENIR

2012-2013

**Un Prix à l'attention des
élèves de l'enseignement
technique, professionnel,
artistique, spécialisé
et CEFA.**

Inscriptions jusqu'au **15 mars 2013**

www.terredavenir.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



QinetiQ Space nv



GRAFÉ LECOQ



PRAYON

APE nv

OEUVRES DE LA REINE



GlaxoSmithKline
Biologicals



Loterie Nationale
créateur de chances



Fondation
Roi Baudouin
Agir ensemble pour une société meilleure



FONDATION REINE PAOLA

en collaboration avec la Fondation Dirk Frimout

Quoi ?

Le Prix **Terre d'Avenir** veut faciliter le passage du secondaire au supérieur en mettant l'accent sur les connaissances techniques et scientifiques. L'implication sociale et la créativité scientifique sont des priorités pour les générations à venir: **Le Prix récompense chaque année les meilleures réalisations présentées dans le cadre de la qualification professionnelle qui auront la terre ou l'espace comme sujet.** Celles-ci peuvent être abordées d'un point de vue scientifique, technique, artistique, écologique, sociogéographique et cosmologique et être de nature à améliorer la qualité de la vie.

Pour qui ?

Pour les élèves de fin du 3ème degré de tous les secteurs de l'enseignement technique, professionnel, artistique et spécialisé (6ème et 7ème TQ, 6ème et 7ème Prof, Forme 3 et Forme 4), ainsi que des CEFA.

Combien ?

- **Le premier prix** s'élève à **500€** par élève (*max. 4 élèves*) et **1000€** pour l'école.
- **Le deuxième prix** s'élève à **350€** par élève (*max. 4 élèves*) et **750€** pour l'école.
- **Le troisième, quatrième et cinquième prix** s'élèvent à **200€** par élève (*max. 4 élèves*) et **500€** pour l'école.

Ces cinq écoles sont autorisées à porter le titre de « **Gagnant du Prix Terre d'Avenir** ».

En outre, un maximum de **5 accessits** seront décernés d'une valeur de **100€** par élève (*max. 4 élèves*) et de **200€** pour l'école.

Les montants pour les écoles sont octroyés pour l'acquisition de matériel didactique.

Critères ?

Réaliser une épreuve intégrée dans le cadre de la qualification professionnelle :

- multidisciplinaire ou interdisciplinaire
- selon les règles des épreuves de qualification
- travail de groupe ou individuel

Règlement

1. Chaque école organisant de l'enseignement qualifiant technique, professionnel, artistique ou spécialisé peut introduire, en vue du Prix **Terre d'Avenir**, de 1 à 3 travaux d'élèves par forme d'enseignement réalisés dans le cadre de la qualification professionnelle.
2. Chaque réalisation présentée sera le résultat d'un travail individuel ou de groupe. Elle doit être multidisciplinaire ou interdisciplinaire et répondre aux règles imposées par l'épreuve de qualification. La présentation devant le jury sera réalisée par maximum 4 élèves.
3. Le sujet de la réalisation doit promouvoir les sciences et avoir comme thématique soit la terre, soit l'espace ou la relation Homme-Terre.
4. Les techniques utilisées sont libres. La partie écrite de la réalisation peut être complétée par un support informatique, des applications mécaniques ou une œuvre d'art. La partie écrite doit être rédigée en français, à l'exception des parties rédigées dans une autre langue en raison du caractère interdisciplinaire. Les autres sources et applications informatiques peuvent aussi être dans une autre langue.
5. Lors de l'introduction des travaux les délais et la présentation imposée doivent être strictement respectés. L'inscription se fera sur le formulaire d'inscription électronique adéquat. Après acceptation de l'inscription il y aura lieu d'introduire un dossier de candidature en double exemplaire – version électronique et version papier - qui comprendra le travail de fin d'études accompagné d'un portfolio de la réalisation. Le dossier doit comprendre des photos digitales ou imprimées ou un extrait de film qui donnent une image claire des différentes étapes du

travail accompli. Il n'est pas nécessaire de joindre les applications lors de l'introduction du dossier de candidature.

6. La Fondation Reine Paola constitue une commission d'admission qui procède à un examen du bulletin d'inscription et vérifie la conformité des conditions de participation des articles 2, 3, 4 et 5. Les candidats sont avertis de cette décision.
7. Le Jury choisira parmi les dossiers complets acceptés un maximum de dix nominés (cinq prix et cinq accessits) pour le Prix **Terre d'Avenir** sur base des critères généraux suivants :
 - Authenticité et sources
 - Créativité et perspectives
 - Présentation
 - Contribution du travail au progrès sur un plan humain, économique, scientifique, technologique ou écologique
 - Répondre aux exigences d'une épreuve de qualification
8. Seuls les travaux nominés seront présentés et défendus par leurs auteurs devant le Jury. La présentation et la défense seront évaluées aussi bien en fonction du contenu, de la structure, de l'implication personnelle, ainsi qu'en fonction de la créativité, de l'aisance verbale, de l'enthousiasme et de l'aspect sociétal
9. Le Prix **Terre d'Avenir** est remis lors d'une séance solennelle. Les travaux gagnants peuvent être mis à disposition de la Fondation pendant un certain temps pour des expositions.
10. Le Conseil d'Administration de la Fondation Reine Paola statue souverainement sur tout problème quelconque concernant le présent règlement et son application.